Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500812-20260320-08126021-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Clayes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
Le : 23/03/2026

L'an 2026, le 20 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes, dûment convoqué le Lundi 16 Mars 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de SICOT Philippe Maire de Clayes.

Présents :
M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BRIAND Véronique, GALISSON Carolane, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, VILBOUX Émilie, MM : FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MUSSETA Jean-Christophe, NOBLANC Ewen, RENOUX Thierry

Excusé(s) : Mme BAURES Estelle

Mme GALISSON Carolane a été élu(e) secrétaire de séance

Délibération n°081-26-021
Désignation du représentant de la commune au CNAS

Depuis le 1er septembre 2019, la commune de Clayes adhère au Comité National d'Action Sociale, destinée aux agents de la commune.

Les délégués locaux sont les représentants du CNAS au sein de chaque collectivité. La durée de leur mandat est calquée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans.

Après discussion, le conseil municipal désigne monsieur Yvan JAUNET, délégué élu représentant la commune au CNAS.

Pour copie conforme :
En mairie, le Lundi 23 Mars 2026

Le Maire
Philippe SICOT

